

06-74

Pour publication immédiate

Le 29 juin 2006

**UN NOUVEAU CENTRE D'INFORMATION POUR AIDER LES PETITES  
ENTREPRISES À SE CONFORMER AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES**  
*Ce projet pilote vise une plus grande connaissance et une meilleure compréhension de la  
législation*

SARNIA – Le gouvernement McGuinty aide les petites entreprises à comprendre la législation provinciale, à la gérer et à s'y conformer par le biais d'un nouveau projet pilote de sensibilisation et de formation, a annoncé aujourd'hui le ministre du Travail Steve Peters.

« Nous nous rangeons du côté des propriétaires de petites entreprises de l'Ontario, a dit M. Peters à Park Lane Chevrolet Cadillac Ltd. C'est pourquoi nous avons lancé un projet pilote pour fournir aux propriétaires de petites entreprises un service à guichet unique pour disséminer l'information relative aux exigences réglementaires du secteur de la réparation de carrosseries d'automobiles.

Le Centre d'information sur la conformité des réparations de carrosseries d'automobiles est un nouveau site Web gratuit conçu pour permettre aux propriétaires d'ateliers de réparation de carrosseries d'automobiles de trouver plus facilement des informations sur les lois et les règlements régissant leur secteur d'activité. Cette initiative fera économiser du temps et du travail aux propriétaires de ce type d'entreprises et améliorera la protection des travailleurs et du public. Le projet pilote comprendra également un volet de sensibilisation et de formation une meilleure compréhension et une plus grande connaissance de la législation.

« Aider les petites entreprises à se développer et à réussir fait partie de notre stratégie globale visant à construire un Ontario plus fort et plus dynamique, a déclaré Harinder Takhar, le ministre des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat. La prospérité de l'Ontario dépend de la réussite de ces entreprises. »

Ce Centre d'information sur la conformité a été développé grâce au travail combiné de l'industrie de la réparation de carrosseries d'automobiles, de propriétaires d'ateliers de réparation de carrosseries, de ministères qui ont des pouvoirs réglementaires et de ServiceOntario. ServiceOntario est un site Web du gouvernement conçu pour faciliter les interactions des Ontariens avec le gouvernement provincial en fournissant des renseignements et des services en ligne, en personne et par téléphone.

Le site a été mis en ligne aujourd'hui à l'adresse [www.serviceontario.ca/autobody](http://www.serviceontario.ca/autobody).

« Cette approche est vraiment favorable aux entreprises, a dit Rosanna Armata, vice-présidente directrice générale du Collision Industry Action Group (CIAG), une association professionnelle provinciale qui œuvre pour les débosseleurs et les réparateurs de carrosseries. De notre collaboration avec le gouvernement est né un produit qui répond aux besoins de propriétaires de petites entreprises de façon claire et concise, leur permettant de respecter les exigences réglementaires de la province. Tout le monde y gagne. »

La Hamilton District Autobody Repair Association (HARA) a elle aussi fait part de son soutien. « Le Centre d'information sur la conformité des réparations de carrosseries d'automobiles est un pas en avant dans la bonne direction, a dit John Norris, directeur général de la HARA. Il comporte une navigation conviviale facile d'utilisation pour les propriétaires de petites entreprises, leur permettant de trouver des renseignements sur les règlements provinciaux en un seul endroit. C'est ce qui donne toute sa valeur au projet et nos membres ont hâte d'utiliser le site et d'envoyer leurs suggestions pour des ajouts futurs.

« Le fait de disposer d'un site unique où se rendre pour connaître la réponse aux questions de conformité fera économiser beaucoup de temps aux propriétaires d'ateliers de réparation de carrosseries d'automobiles, a dit Nicole DiBona, de la Sarnia-Lambton County Body Shop Association. C'est un grand pas en avant : nous pouvons désormais accéder rapidement aux informations dont nous avons besoin pour faire en sorte que nos ateliers soient conformes à la législation. »

Le Centre d'information sur la conformité des réparations de carrosseries d'automobiles s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation visant à améliorer et à moderniser la façon dont les entreprises observent les lois et les règlements en Ontario. Dans ce plan de modernisation figurent également les composantes suivantes :

- La *Loi de 2006 sur la modernisation de la réglementation*, déposée en février 2006, et qui, si elle est adoptée, jouerait un grand rôle dans l'amélioration de la protection du public en permettant aux ministères d'utiliser les ressources du gouvernement à meilleur escient, tout en réduisant la duplication des services d'application des lois.
- Une stratégie basée sur la performance qui reconnaîtrait les entreprises qui s'illustrent sur le plan du respect des lois, ce qui permettrait de concentrer les efforts d'application des lois sur les entreprises qui enfreignent régulièrement les lois ontariennes.

Le Centre d'information sur la conformité des réparations de carrosseries d'automobiles et le programme global de modernisation en matière de règlements illustrent bien la façon dont le gouvernement McGuinty soutient les entreprises ontariennes. Voici quelques autres réalisations du gouvernement en la matière :

- Le gouvernement a favorisé une forte création d'emplois : presque 288 000 nouveaux emplois nets.
- Le gouvernement a lancé un crédit d'impôt remboursable pour la formation en apprentissage.
- Le gouvernement a commencé à éliminer l'impôt ontarien sur le capital, prélevé sur les investissements des entreprises et non sur leurs bénéfices, en introduisant une

réduction de cinq pour cent du taux d'imposition en janvier 2007 – deux années avant la date originellement annoncée.

« Le Centre d'information sur la conformité des réparations de carrosseries d'automobiles n'est qu'un élément d'un ensemble d'améliorations que nous mettons en œuvre pour aider les entreprises, et tout particulièrement les petites entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario, a déclaré M. Peters. Les parties intéressées ont demandé des changements et nous sommes à leur écoute. Grâce au lancement de ce Centre d'information sur la conformité, nous aidons les compagnies à comprendre et à gérer leurs responsabilités réglementaires, ce qui se traduira par une meilleure protection des personnes, des travailleurs et des ressources naturelles de l'Ontario. »

- 30 -

Renseignements :  
Susan McConnell  
Bureau du ministre  
416 326-7710

Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)